

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/005/2007 - ÉFAI
8 juin 2007

AU 143/07

Craintes de torture et de mauvais traitements / Détention au secret / Prisonniers d'opinion présumés

YÉMEN

Muamar al Abdali (h), 34 ans, étudiant
Basam al Humaidan (h), 25 ans
Ali al Humaidan (h), 18 ans, son frère

Muamar al Abdali, Basam al Humaidan et Ali al Humaidan, tous membres de la communauté chiite zaïdite, qui vit principalement dans le nord du Yémen, sont détenus au secret dans des lieux qui n'ont pas été confirmés et risquent d'être torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Amnesty International croit savoir que Muamar al Abdali, étudiant, a été arrêté le 27 mai alors qu'il se rendait à l'université de Sanaa pour passer ses examens. L'organisation ignore où il se trouve actuellement et pense qu'il est détenu au secret. Son arrestation semble liée à son engagement en faveur de membres détenus de la communauté zaïdite. Il s'agit probablement d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement en raison de ses activités de défense de ces personnes.

Basam al Humaidan a été arrêté le 3 juin par des membres des forces de sécurité à la pharmacie où il travaillait, dans la ville de Saada. Amnesty International ignore le motif précis de son arrestation, mais suppose qu'elle fait suite à des allégations selon lesquelles il aurait délivré des médicaments à des partisans de Hussain Badr al Din al Huthi, dignitaire chiite et ancien membre du Parlement yéménite tué en septembre 2004 au cours d'affrontements avec les forces gouvernementales.

Ali al Humaidan, frère de Basam, a été arrêté le 6 juin dans la capitale, Sanaa. Amnesty International ne sait pas exactement où se trouvent ces deux frères, mais pense qu'ils sont détenus au secret dans l'une des prisons d'*Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique) à Sanaa ou à Saada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

De vieilles tensions entre la communauté chiite zaïdite et le gouvernement du Yémen ont été exacerbées en 2003 à la suite de protestations zaïdites pendant l'invasion de l'Irak par les forces de la coalition dirigée par les États-Unis. Pendant et après cette guerre, des Zaïdites ont continué de manifester toutes les semaines après la prière du vendredi devant les mosquées, notamment la grande mosquée de Sanaa, en scandant des slogans anti-américains et anti-israéliens. Ces rassemblements étaient toujours suivis d'arrestations et de placements en détention. En juin 2004, le gouvernement a appelé Hussain Badr al Din al Huthi, l'une des figures de proue du mouvement d'opposition, à se rendre, mais celui-ci a refusé. Les tensions ont ensuite dégénéré en affrontements armés. Elles se sont ravivées en janvier 2007, date à laquelle plusieurs dizaines de personnes auraient été tuées. Les violences les plus récentes auraient fait des dizaines de morts, y compris au sein des forces de sécurité. La presse a indiqué qu'un certain nombre de civils avaient peut-être été tués lors d'un bombardement de l'armée. Si ces informations venaient à être confirmées, Amnesty International craint que ces personnes n'aient été victimes d'un recours abusif à la force, qui serait contraire aux obligations incombant au Yémen en vertu du droit international. Plusieurs centaines de personnes auraient été arrêtées à la suite des violences de janvier 2007, mais l'organisation ne connaît pas le nombre exact de celles qui seraient maintenues en détention (voir l'AU 29/07, MDE 31/001/2007 du 7 février 2007).

Amnesty International a exprimé à maintes reprises sa préoccupation au sujet d'*Al Amn al Siyassi* (Sécurité politique), dont les membres arrêtent et placent en détention des personnes au mépris des principes du droit et des engagements internationaux du Yémen en matière de droits humains. Les autorités procèdent à des arrestations sans aucun respect des mesures de contrôle judiciaire prévues par la loi, et les personnes appréhendées sont systématiquement soumises à de longues périodes de détention au secret et d'interrogatoire, au cours desquelles certaines affirment avoir été torturées ou victimes d'autres formes de

mauvais traitements. Par ailleurs, certains détenus ont été privés du droit de consulter un avocat ou de contester la légalité de leur détention devant une instance judiciaire.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à veiller à ce que Muamar al Abdali, Basam al Humaidan, Ali al Humaidan et les autres membres de la communauté chiite zaïdite du Yémen ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez instamment que ces personnes soient autorisées à consulter un avocat, à entrer en contact avec leurs proches et à bénéficier de tous les soins médicaux dont elles pourraient avoir besoin ;
- appelez les autorités à révéler leur lieu de détention ;
- priez-les de libérer ces hommes immédiatement et sans condition s'ils sont détenus uniquement pour avoir exercé leur droit d'exprimer et de défendre pacifiquement leurs convictions ;
- s'ils ont été inculpés d'infractions dûment reconnues par la loi, demandez des précisions concernant la nature de celles-ci et le déroulement d'éventuelles procédures engagées contre eux ;
- demandez la libération de toutes les personnes détenues à la suite des affrontements entre la communauté chiite zaïdite et les forces de sécurité, à moins qu'elles ne soient inculpées sans délai d'une infraction prévue par la loi et jugées conformément aux normes internationales d'équité des procès.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh
President of the Republic of Yemen
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 127 4147

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

His Excellency Dr Rashid Muhammad al-Alimi
Ministry of Interior
Sana'a
République du Yémen

Fax : + 967 1 332 511

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Droits de l'Homme :

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al- Baan
Ministry for Human Rights
Sana'a, République du Yémen

Fax : + 967 1 444 838

Formule d'appel : *Your Excellency, / Madame la Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 20 JUILLET 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*